

BARÈME DES PRESTATIONS

SARL JUNOT INVESTISSEMENTS

Siège social : 27, avenue Junot - 75018 Paris - Tél. : 01 42 55 20 00 - junot@junot.fr

Siret : 331 357 962 00017 - T.V.A. : FR 50 331 357 962 - CPI 7501 2016 000 011 649

Garantie Financière Transaction : 110, esplanade de la Défense - 92931 La Défense cedex

Garantie Financière Gestion : LLOYD'S France SAS - 8/10, rue Lamennais - 75008 Paris

HONORAIRES DE VENTE

à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Jusqu'à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 300 000 €	6 %
À partir de 300 001 €	5 %

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du locataire

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

- Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : **12 € TTC/m²**

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 € TTC/m²**

2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)

- Honoraires : **10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel Hors Charges**

HONORAIRES DE LOCATION

à la charge du bailleur

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **8 % HT (9,60 % TTC) du loyer annuel Charges Comprises**

HONORAIRES DE GESTION

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : **6 % HT (7,20 % TTC)**